

Montréal, le 3 juin 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Marie-Michelle Côté
M^e Simon Turmel
Hydro-Québec, Affaires juridiques
1001, boulevard Robert-Bourassa
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

**OBJET : HQD - Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs
centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux
chaînes de blocs
Dossier R-4333-2026**

Maîtres,

Vous trouverez ci-joint la demande de renseignements no 2 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet au Distributeur dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Les réponses à cette demande de renseignements devront être transmises à la Régie **au plus tard le 29 juin 2026 à 12 h.**

Aussi, la Régie constate que le libellé du tarif CD et les modifications proposées au tarif CB ne sont déposés que dans leur version française¹.

¹ Les modifications proposées à l'article 1.3 des conditions de service sont quant à elles déposées dans leurs versions française et anglaise ([B-0017](#)).

La Régie demande ainsi au Distributeur de déposer la version anglaise à jour des textes proposés, qui tiennent compte des ajustements liés aux réponses aux DDR, le cas échéant, au plus tard le 6 juillet 2026, à 12 h.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss

p.j.